

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2005

L'an DEUX MILLE CINQ, le 17 mai, à 17h00 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle ADAM à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
3 Mai 2005

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	4	6
Représentés	2	1
Votants	6	7

**Etaient présents :**

**MM. les Conseillers Généraux :** A. DEGUIS, G. DIDIER, G. DURANTET (Pouvoir de C. ALEXER), J.M. VOILLEMEN (pouvoir de M. SAULET);

**MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :**

Ch. BANFI, J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, J.P.MARECHAL, J.P. MONGIN, J.F. ROGER (Pouvoir de Ch. GUENE) ;

**Membres à titre consultatif :** M. ALZINGRE (O.N.F.) ;

**Etaient représentés :**

**MM. les Conseillers Généraux :** Ch. GUENE (Pouvoir à J.F. ROGER), M. SAULET (Pouvoir à J.M. VOILLEMEN) ;

**MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :** C. ALEXER (Pouvoir à G. DURANTET), M. GALLISSOT (représenté par M.J. RUEL) ;

**Etaient excusés :** C. ALEXER, D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES), M. GALLISSOT, B. GENDROT, Ch. GUENE, D. JANNAUD, M. SAULET ;

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES), J.L. PICARD (Subdivision D.D.E. LONGEAU).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 17H00.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour. Les comptes-rendus des Comités Syndicaux des 4 et 14 mars 2005 ont été approuvés à l'unanimité.

## COMPTE ADMINISTRATIFS 2004 ET DECISIONS ANNEXES

### Délibération 2005-036      Objet : Décision modificative Budget Principal

La présente décision modificative vient rectifier le déséquilibre constaté au niveau des opérations d'ordre du budget primitif suite à l'omission d'une inscription budgétaire en recette de fonctionnement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

➤ décide la décision modificative suivante :

	Dépense	Recette
<b>Fonctionnement</b>		
- Art.776 Moins valeur sur cession		+ 1438
- Art.023 Virement à la section investissement	+ 1438	
<b>Investissement</b>		
- Art.021 Virement à la section de fonctionnement		+ 1438
- Opération 075 Bureautique :		
▪ Art. 16878 Emprunts et dettes	+ 1438	

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	4	8	Arrivée de Mme A. ROL
Représentés	2	1	Arrivée de Mme M. RAMAGET
Votants	6	9	

**Délibération 2005-037**      **Objet : Approbation du Compte Administratif 2004**

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par M. Jean-Marie VOILLEMEN, ordonnateur,

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MONGIN.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire (budgets principaux et budgets annexes) de l'exercice 2004 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Jean-Marie VOILLEMEN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2004, les finances du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2004, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Mandats émis	Titres émis dont 1068	Résultat exercice précédent	Résultat à la clôture de l'exercice
<b>Fonctionnement : total</b>	474 202,99	557 770,09	14 389,84	97 956,94
<i>budget principal</i>	438 078,91	495 770,10	6 536,40	64 227,59
<i>budget annexe 1 (bâtiment commercial Liez)</i>	4 937,69	16 228,95	-	11 291,26
<i>budget annexe 2 (camping Liez)</i>	31 186,39	45 771,04	7 853,44	22 438,09
<b>Investissement : total</b>	629 175,45	447 183,79	635 649,37	453 657,71
<i>budget principal</i>	261 164,54	316 758,20	743 085,89	798 679,55
<i>budget annexe 1 (bâtiment commercial Liez)</i>	11 291,54	10 493,62	- 10 492,86	- 11 290,78
<i>budget annexe 2 (camping Liez)</i>	356 719,37	119 931,97	- 96 943,66	- 333 731,06
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 103 378,44</b>	<b>1 004 953,88</b>	<b>650 039,21</b>	<b>551 614,65</b>

**Délibération 2005-038**      **Objet : Approbation du compte de gestion**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire (budgets principaux et budgets annexes) de l'exercice 2004 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'ordonnateur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2004, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2005-039**      **Objet : Affectation des résultats 2004**

- Vu le vote du compte administratif 2004,

Le Comité Syndical a constaté les résultats suivants :

2003	BUDGET PRINCIPAL		BUDGETS ANNEXES			
	Déficit	Excédent	BATIMENT COMMERCIAL		CAMPING LIEZ	
SECTIONS			Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Résultat de clôture</b>		<b>64 227,59</b>		<b>11 291,26</b>		<b>22 438,09</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>Résultat de clôture</b>		<b>798 679,55</b>	<b>11 290,78</b>		<b>333 731,06</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>862 907,14</b>		<b>0,48</b>	<b>311 292,97</b>	

En conséquence et après analyse du résultat liée à la gestion des services et participations statutaires affectées à celles-ci,

Le Comité Syndical décide l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION		BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES	
			BATIMENT COMMERCIAL	CAMPING LIEZ
002	Excédent de fonctionnement reporté	12 874,59	0,00	22 438,09
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	51 353,00	11 291,26	-
<b>TOTAL</b>		<b>64 227,59</b>	<b>11 291,26</b>	<b>22 438,09</b>

**Délibération 2005-040      Objet : Participations communales 2005**

- Vu l'état des investissements, des dépenses engagées et des recettes,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide,
  - d'arrêter la participation communale à la somme de 6,19 Euros/habitant, dont :
    - au titre du fonctionnement (gestion des services) : .....4.07 €
    - au titre des investissements et équipements : .....2.12 €

**Délibération 2005-041      Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2004**

- Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières du Syndicat pour l'année 2004,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide,
  - d'approuver le bilan annexé au compte administratif 2004.

**PRIME D'EXERCICE DES MISSIONS**

**Délibération 2005-042      Objet : Versement mensuel de la prime d'exercice des missions**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide de rapporter les délibérations n°00-15, 2002-12 et 05-017,
- autorise le versement mensuel de l'indemnité d'exercice des missions aux agents des cadres d'emploi des rédacteurs titulaires, stagiaires, non titulaires et des adjoints administratifs,

Cette prime mensuelle est fixée en référence au montant annuel de "l'indemnité d'exercice des missions de préfecture " affecté d'un coefficient multiplicateur d'ajustement égal à 1.

La prime pourra être modulée dans les conditions suivantes :

- application d'une modulation eu égard à la discipline :
  - toute sanction du 1<sup>er</sup> groupe (avertissement, blâme, exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 jours) entraînera une réfaction de la prime de 20 %, pour les sanctions plus graves, la prime sera réduite de 50 %.
- application d'une modulation eu égard à l'absentéisme :
  - toute absence (hormis les congés annuels, les périodes de formation, les arrêts de travail entraînant une hospitalisation et ceux résultant d'un accident de travail) entraînera un abattement de 7,62 € par jour supplémentaire à partir du 16<sup>ème</sup> jour d'arrêt sur la période de référence (week-ends compris),
  - toute absence pour congé légal de maternité – congé longue maladie – congé longue durée entraînera une réfaction de la prime de 25 %.

Pour les modulations liées à la discipline et à l'absentéisme, la période de référence est le trimestre de l'exercice en cours.

## RECRUTEMENT SAISONNIER

**Délibération 2005-043**      **Objet : Recrutement saisonnier 2005**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

➤ **décide le recrutement de 4 surveillants de baignade :**

- période d'emploi : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2005,
- durée hebdomadaire de travail : 35 heures sur 6 jours,
- base de rémunération : assimilée opérateur qualifié des activités physiques et sportives : échelle 5, 6<sup>ème</sup> échelon, indice brut 334, majoré au 01/01/2004 : 316,
- versement d'indemnités de frais de transport et/ou de première mise et d'entretien de bicyclette au surveillant tournant assurant le remplacement sur les 3 plages.

## CONTRAT DU DIRECTEUR

**Délibération 2005-044**      **Objet : Renouvellement contrat du Directeur**

Considérant,

- que la nature des fonctions de direction du Syndicat (compétences pluridisciplinaires requises pour la préparation des projets, le suivi administratif et financier, le suivi des chantiers et dossiers techniques, la gestion des espaces et locaux, missions relevant à la fois des deux filières administratives et techniques auxquels s'ajoute une compétence en matière de marchés touristiques),
- que le besoin du service au regard de la taille du syndicat et de l'effectif réduit de son personnel justifient le recours à un seul cadre de haut niveau cumulant ces compétences et une expérience avérée dans le domaine de l'aménagement, des marchés touristiques, du développement local et la parfaite connaissance de l'ensemble des dossiers du Syndicat.

Monsieur FERON ayant satisfait à l'ensemble de ses missions, le renouvellement de son contrat constitue un avantage certain pour le bon fonctionnement du Syndicat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide,

- de renouveler le contrat de Monsieur Gérard FERON pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, renouvelable par reconduction expresse,
- de donner mandat au Président pour fixer avec l'intéressé les termes du nouveau contrat,
- de fixer le montant de la rémunération en référence à l'indice brut 935, majoré 759 au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	4	7	Départ de M. J.P. MONGIN (pouvoir donné à M. Ch. BANFI)
Représentés	2	2	
Votants	6	9	

## POLE D'HEBERGEMENT DU LAC DE LA VINGEANNE

**Délibération 2005-045**      **Objet : Raccordement réseau EDF « Pôle Vingeanne »**

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés,

- approuve le devis :
  - Raccordement tarif vert : 9 228.78 € TTC
  - Enfouissement ligne HTA : 26 554.32 € TTC
- approuve la convention de servitude entre le Syndicat et EDF,
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer toutes pièces utiles à la réalisation des travaux et de la convention.

**Délibération 2005-046****Objet : Emprunt et ligne de trésorerie**

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés décide :

- d'autoriser M. Le Président à lancer un appel d'offres en procédure adaptée pour une ligne de trésorerie de 2 000 000 d'euros,
- d'autoriser M. Le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour un emprunt de 910 000 € à taux fixe sur 20 ans, échéance annuelle,
- d'autoriser M. Le Président à signer les marchés et toutes pièces utiles pour leurs exécutions ou leurs règlements, dans le cadre des crédits inscrits au budget sur l'opération budgétaire n°002 « Pôle Vingeanne » du budget « services délégués »,
- de constituer la Commission d'Appel d'Offres comme suit :
  - M. Le Président, Jean-Marie VOILLEMIN
  - Titulaires : Guy DURANTET, Pierre DZIEGEL, Bernard GENDROT, Guy JANNAUD, Jean-François ROGER,
  - Suppléants : Christian BANFI, Samuel BARD, Jean-Paul BREDELET, Jean-Pierre MONGIN, Noris VALENTI.

**QUESTIONS DIVERSES****Délibération 2005-047****Objet : Imputation en investissement**

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés décide :

- d'affecter en investissement au Budget « Bâtiment Commercial Liez », opération n°1, la facture de déplacement de chauffe-eau au bâtiment commercial Liez-Loisirs d'un montant de 493.90 €H.T.
- d'affecter en investissement au budget principal, opération n°106 « itinéraires et sites 2005 » la facture de l'imprimerie du Petit-Cloître d'un montant de 250 €H.T.

Pour extrait conforme  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMIN